

Consultations sur une stratégie de conservation et de gestion pour les requins et les raies dans la région du Golfe de Guinée

Saly, Sénégal, 5 septembre 2023

CMS/Shark-Ray-Strategy/Draft Strategy

ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE DE CONSERVATION POUR LES REQUINS ET LES RAIES DANS LA RÉGION DU GOLFE DE GUINÉE

Contexte général

1. Dans la région du Golfe de Guinée, il y a un certain nombre d'espèces inscrites à l'Annexe I de la CMS qui ont une grande importance en matière de conservation, notamment le requin-baleine (*Rhincodon typus*), le grand requin blanc (*Carcharodon carcharias*), le requin pèlerin (*Cetorhinus maximus*), le requin océanique (*Carcharhinus longimanus*), la raie-scie trident (*Pristis pectinata*), le poisson-scie commun (*Pristis pristis*), la raie manta de récif (*Mobula alfredi*¹), la raie manta géante (*Mobula birostris*), le diable de Bentfin (*Mobula thurstoni*), le diable géant de Guinée (*Mobula tarapacana*), et la mante diable ou le diable géant de l'Atlantique (*Mobula hypostoma*).
2. Les efforts de recherche et de conservation concernant les requins et les raies sont d'une importance cruciale étant donné le risque imminent d'extinction de ces espèces, comme le montrent les tendances à la baisse des populations liées à la surpêche (Pacoureaux et autres, 2021, Sherman et autres, 2023). En particulier, le suivi des tendances des débarquements par espèce dans les pêcheries, l'évaluation du commerce des produits élastomobranches et la collecte d'informations sur leur contexte socio-économique sont essentiels pour identifier des stratégies efficaces visant à améliorer la gestion des requins et des raies.
3. Bien que des progrès aient été accomplis dans la collecte de ces informations dans de nombreux points chauds de la pêche aux requins et aux raies dans le monde entier, il y a comparativement peu de données disponibles dans la région du golfe de Guinée. Les causes possibles de cette situation sont la capacité relativement faible de mener des recherches sur la pêche et l'écologie (par exemple, peu d'instituts ayant des programmes axés sur la recherche sur les requins pour former des chercheurs) et le manque de financement pour mener des études de recherche sur les requins.
4. Pourtant, bien que la communauté de recherche sur les élastomobranches soit relativement petite dans le Golfe de Guinée, des étapes importantes ont été franchies par de multiples institutions dans la région (et la grande Afrique de l'Ouest), et des recherches très pertinentes ont été menées, en particulier au cours des dernières années (par ex, voir Midinoudéwa et autres, 2020 ; Maia et autres, 2018 ; Seidu et autres, 2022a ; Seidu et autres, 2022b ; Leurs et autres, 2021 ; Metcalfe et autres, 2022 ; Diop, 2016 ; Laurentino, 2020 ; Leeney & Quayson, 2022 ; Moore et autres, 2019 ; N'Gouan et autres, 2021).

¹ La taxonomie et la nomenclature s'alignent sur la version récente de Fricke, R., Eschmeyer, W. N. & R. van der Laan (eds) 2023. ESCHMEYER'S CATALOG OF FISHES : GENERA, SPECIES, REFERENCES comme référence standard pour les poissons.

5. Beaucoup des chercheurs les plus actifs travaillant sur le terrain avec les requins et les raies dans la région du Golfe de Guinée sont des scientifiques en début de carrière, mais tous les chercheurs, y compris dans les institutions gouvernementales ou académiques, indiquent souvent se sentir isolés et trouvent difficile d'élargir leur réseau avec des pairs de la région, de partager les enseignements tirés, ou de développer des projets collaboratifs de recherche et de conservation à l'échelle régionale.

Développement de la stratégie pour les requins et les raies du Golfe de Guinée

6. Afin d'améliorer la conservation des requins et des raies dans la région et de soutenir le développement d'une stratégie de conservation régionale et d'un plan d'action, un réseau sur les élasmobranches du golfe de Guinée a été créé en 2023. Un groupe d'experts s'est réuni à Kribi, au Cameroun, du 5 au 10 juin 2023, sous l'égide de The Manta Trust et de l'African Marine Mammal Conservation Organisation (AMMCO).
7. Les principaux représentants des nations de pêche côtière de la région travaillant à la conservation des requins et des raies ont été invités à assister à la réunion du réseau Élasobranches du GdG. Il s'agissait d'une conférence et d'un atelier informatifs organisés dans le cadre de la 3^e édition de l'événement Street Whale. Des représentants travaillant au Cameroun, au Nigeria, en Côte d'Ivoire, au Bénin, au Ghana, en Angola, à São Tomé et Príncipe, au Gabon, en République démocratique du Congo, en Mauritanie et en Guinée-Bissau ont participé à l'atelier.
8. Lors de cette première réunion du Réseau Élasobranches du Golfe de Guinée, une stratégie régionale de conservation a été élaborée, qui figure en annexe de ce document.
9. Les États de l'aire de répartition de cette stratégie sont l'Angola, le Bénin, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, la République démocratique du Congo, la Guinée équatoriale, le Gabon, le Ghana, la Guinée, le Liberia, le Nigeria, la Mauritanie, la République du Congo, São Tomé-et-Príncipe, le Sénégal et le Togo. Tous les États de l'aire de répartition sont Parties à la CMS, à l'exception de l'Angola, du Cameroun, de la Guinée équatoriale, du Gabon, de la République du Congo et de São Tomé-et-Príncipe, qui sont également signataires du Mémoire d'entente sur la conservation des requins migrants.
10. La vision globale de cette stratégie est celle de populations de requins et de raies prospères dans le Golfe de Guinée, grâce à une meilleure gouvernance, une meilleure connaissance et des solutions durables pour les communautés. La stratégie servira à mettre en œuvre cinq objectifs de la stratégie de conservation des élasmobranches du Golfe de Guinée à travers 1) une gestion efficace et adaptative des pêcheries de requins et de raies, 2) la gestion de l'habitat, 3) la recherche, 4) les moyens de subsistance durables et 5) la sensibilisation aux requins et aux raies dans la région du Golfe de Guinée. Les activités visant à soutenir ces objectifs sont décrites plus en détail dans la stratégie.

Processus de consultation

11. Le « Projet de stratégie de conservation pour les requins et les raies de la région du Golfe de Guinée » figure en annexe du présent document. Les représentants des États de l'aire de répartition et les experts sont invités à discuter du projet de stratégie lors de cette réunion et à contribuer à sa finalisation en fournissant des commentaires par écrit au Secrétariat (cms.secretariat@cms.int ; cc : andrea.pauly@un.org) d'ici le **31 octobre 2023**.

12. Un projet final de stratégie sera ensuite diffusé parmi les États de l'aire de répartition et servira de base à l'élaboration d'un **plan d'action régional** qui contiendra des actions concrètes, des calendriers, des résultats mesurables et qui mentionnera tous les différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre des activités.
13. Les États de l'aire de répartition sont encouragés à jouer un rôle actif dans l'élaboration de ce plan d'action afin de s'assurer que les priorités et les objectifs nationaux sont reflétés de manière appropriée. Ces consultations seront entreprises par écrit en 2024 et seront facilitées par le Secrétariat.
14. Le projet final de stratégie de conservation et de plan d'action pour les requins et les raies dans la région du Golfe de Guinée devrait être proposé pour adoption à la 5^e réunion des signataires du Mémoire d'entente sur la conservation des requins migrateurs, prévue en 2025, et à la 15^e Session de la Conférence des Parties à la CMS, prévue en 2026.

Action requise

15. Les États de l'aire de répartition et les experts sont invités à :
 - a) Examiner le « Projet de stratégie de conservation pour les requins et les raies dans la région du Golfe de Guinée » inclus dans l'annexe de ce document et fournir des commentaires par écrit avant le 31 octobre 2023 ; et les commentaires seront pris en compte pour finaliser la stratégie ;
 - b) Contribuer au développement d'un plan d'action régional pour les requins et les raies dans la région du Golfe de Guinée

PROJET DE STRATÉGIE DE CONSERVATION DES REQUINS ET DES RAIES DANS LA RÉGION DU GOLFE DE GUINÉE

Préparé par Betty Laglbauer, Fisheries & Policy manager, The Manta Trust ; Aristide Tatoukam, Directeur, African Marine Mammal Conservation Organisation (AMMCO) ; au nom du réseau Élasmobranches du Golfe de Guinée.

Vision : populations de requins et de raies prospères dans le Golfe de Guinée, grâce à une meilleure gouvernance, une meilleure connaissance et des solutions durables pour les communautés.

Objectif A. Pêche. Gestion efficace et adaptative des pêcheries de requins et de raies (cibles et prises accessoires).

A1. Pêche artisanale

1. Introduire des interdictions de pêche pour les pêcheries de requins ciblées.
2. Introduire des restrictions concernant les engins de pêche (échange d'engins, spécification du type de filament, maillage minimal et maximal).
3. Établir une liste des espèces d'élasmobranches protégées (espèces les plus menacées).
4. Introduire des mesures de réduction des prises accessoires (c'est-à-dire des dispositifs de réduction des prises accessoires pour éviter les prises accessoires, des mesures de remise à l'eau des animaux vivants pour réduire la mortalité).
5. Limiter l'effort de pêche en veillant à ce que l'accès aux pêcheries soit limité et restreint (par exemple, pas de licences supplémentaires pour les pêcheries préoccupantes, introduction d'un système d'enregistrement/de licence pour les pêcheries de requins et de raies).
6. Protéger les droits de l'homme des pêcheurs (garantir l'égalité entre les acteurs de la pêche).
7. Conclure des accords de pêche transfrontaliers (par exemple, réglementer le nombre de navires de pêche opérant à l'étranger).
8. Améliorer l'efficacité du commerce (par ex. traitement post-récolte et traçabilité).

A2. Pêche industrielle

1. Veiller à l'application de la législation existante (par exemple, utilisation des informations VMS pour les zones de pêche artisanale dans les aires marines protégées (AMP), prévention de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN)).
2. Interdire le prélèvement des ailerons de requins par dépeçage à vif (disposition de la CICTA - doit être traduite en politique nationale).
3. Élaborer une législation nationale relative à l'exportation des produits de l'élasmobranche afin de se conformer à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).
4. Réduire l'effort de pêche (c'est-à-dire réduire la taille des flottes, définir la durée maximale des sorties de pêche).
5. Interdire les engins de pêche ciblant les élasmobranches (par exemple, engins spécifiques, hameçons, bas de ligne, types d'appâts).
6. Contrôler les captures industrielles (rendre obligatoire la présence d'observateurs à bord ou de systèmes de caméras, contrôler les transbordements et les débarquements - en fonction du type d'accord de pêche).

7. Développer des quotas de totaux admissibles de captures (TAC) spécifiques à chaque espèce.
8. Limiter le chalutage de fond.
9. Faire respecter les interdictions saisonnières de la pêche industrielle.
10. Inclure des dispositions relatives aux requins et aux raies dans les accords de pêche, et financer la responsabilité (les accords bilatéraux devraient refléter les réglementations existantes de l'Union européenne).
11. Limiter le nombre de dispositifs de concentration de poissons (DCP) et de matériel (pour réduire les prises accessoires d'élastomobranches).

Objectif B. Gestion par zone. Gestion efficace et adaptative des zones importantes pour les requins et les raies.

1. Renforcer et normaliser le suivi et l'évaluation des aires marines protégées (AMP) (c'est-à-dire maximiser la couverture spatiale, la formation, l'utilisation d'outils pertinents - METT).
2. Identifier les habitats prioritaires pour les requins et les raies.
3. Réviser la législation relative aux AMP et utiliser la gestion adaptative (pour s'assurer que la gestion des AMP n'est pas obsolète).
4. Définir un cadre législatif pour les élastomobranches dans les AMP existantes et nouvelles.
5. Inclure les communautés locales dans la gestion par zone.
6. Interdire la pêche industrielle dans les AMP et définir des limites de pêche entre la pêche artisanale et la pêche industrielle afin d'éviter les conflits.
7. Promouvoir les approches de recherche participative (renforcer les relations avec la communauté locale et promouvoir la participation à la surveillance et à d'autres recherches).
8. Introduire et appliquer des fermetures saisonnières (par ex. pendant les périodes de reproduction).
9. Impliquer les dirigeants locaux et les responsables des coopératives de pêche dans l'application des réglementations régionales.
10. Améliorer les moyens de subsistance dans les AMP (par ex. Soutenir les initiatives en faveur de l'écotourisme dans les AMP).

Objectif C. Recherche. Priorités de recherche nécessaires pour soutenir la conservation des requins et des raies dans le Golfe de Guinée.

1. Obtenir des connaissances écologiques locales.
2. Taxonomie des requins et des raies de la région (par ex. collecter des spécimens de référence et des bases de données d'échantillons, établir une liste d'espèces pour le Golfe de Guinée).
3. Caractériser les pratiques de pêche, les captures et la composition des débarquements (débarquements par espèce, niveau de menace, détermination des captures par unité d'effort, cartographie de l'effort de pêche, évaluation des stocks).
4. Identifier les zones importantes et les couloirs de migration pour les requins et les raies (zones de reproduction, zones d'alimentation, zones de repos - voir ISRA (ZONES IMPORTANTES POUR LES REQUINS ET LES RAIES)).
5. Étudier les interactions entre les pêcheurs et les élastomobranches (par ex. socio-économie, destruction des engins de pêche, impact culturel des élastomobranches sur les populations côtières, toxicologie de la chair des élastomobranches et effets sur les consommateurs, etc.).
6. Soutenir et impliquer les ONG locales/institutions académiques dans la recherche (par ex. par le biais de financements, de bourses, d'équipements, de supervision/formation - collecte de données, conception d'enquêtes, statistiques).

7. Caractériser la structure des populations d'élasmobranches dans le Golfe de Guinée (y compris la génétique des populations, la démographie).
8. Caractériser les facteurs, l'utilisation et le commerce des requins et des raies (par ex. chaîne de valeur, routes commerciales).
9. Identifier les pratiques de pêche pour la réduction des prises accessoires.
10. Évaluer les caractéristiques du cycle de vie lorsqu'elles sont manquantes.
11. Évaluer l'impact des mesures de conservation sur la communauté.

Objectif D. Moyens de subsistance durables. Actions prioritaires nécessaires pour soutenir le développement de moyens de subsistance durables dans les communautés qui pêchent les requins et les raies.

1. Comprendre les profils socio-économiques des parties prenantes impliquées dans les pêcheries d'élasmobranches.
2. Aider les communautés à diversifier leurs revenus grâce à la production artisanale (par ex. production de miel, élevage d'escargots, production de sel, etc.)
3. Promouvoir une approche participative des activités de conservation et impliquer les pêcheurs dans la recherche par le biais de postes rémunérés, que ce soit dans le cadre de contrats à court ou à long terme.
4. Ajouter de la valeur aux produits dérivés de la pêche (par ex. traitement post-récolte).
5. Diversifier l'offre d'écotourisme et veiller à ce que les revenus générés profitent aux communautés de pêcheurs.
6. Veiller à ce que les infrastructures d'écotourisme soient développées en collaboration avec les communautés.
7. Promouvoir une économie circulaire, avec des possibilités de microcrédit pour encourager la diversification des revenus.

Objectif E. Sensibilisation. Actions prioritaires pour sensibiliser aux besoins de conservation des requins et des raies dans le Golfe de Guinée.

1. Sensibiliser le public à l'importance des requins et des raies et aux raisons pour lesquelles ils doivent être préservés (y compris l'éducation à l'environnement, qui intègre les connaissances écologiques locales, et créer un répertoire de matériel pertinent).
2. Identifier tous les acteurs clés impliqués dans les pêcheries d'élasmobranches.
3. Promouvoir des programmes de subsistance durables avec les communautés impliquées dans la pêche des élasmobranches.
4. Fournir une formation aux pêcheurs (par ex. identification des espèces, types et caractéristiques des engins légaux, zones de pêche légales, utilisation du GPS (Global Positioning System), etc.).
5. Engager les parties prenantes concernées à veiller à l'application des politiques existantes.
6. Engager les parties prenantes concernées à élaborer des politiques qui soutiennent la stratégie de conservation des élasmobranches du GdG.
7. Élaborer du matériel d'identification des espèces d'élasmobranches.
8. Organiser régulièrement des événements soutenant la stratégie dans la région.
9. Promouvoir le transfert de connaissances entre le réseau Élasmobranches du GdG et les institutions chargées de la pêche.
10. Développer des outils qui résument les droits et les devoirs des pêcheurs, afin de favoriser la conformité et le respect des dispositions.

Références

- Diop, M. 2016. Note sur L'écologie et Biologie des Espèces, Développement des Pêcheries de Requins dans l'espace CSRP et impacts du finning sur ces ressources, CMS report. <https://www.cms.int/sharks/en/node/17602>
- Laurentino, M. A. D. F. (2020). Public perceptions on the importance of marine ecosystems conservation and shark protection in São Tomé Island (Doctoral dissertation).
- Leeney, R. H., & Quayson, E. (2022). Short note: An assessment of the status of sawfishes and of guitarfish landings in artisanal fisheries in Ghana. *Aquatic Conservation: Marine and Freshwater Ecosystems*, 32(7), 1217-1224.
- Leurs, G., Van der Reijden, K. J., Cheikhna Lemrabott, S. Y., Barry, I., Nonque, D. M., Olf, H., ... & Govers, L. L. (2021). Industrial fishing near West African Marine Protected Areas and its potential effects on mobile marine predators. *Frontiers in Marine Science*, 177.
- Maia, H. A., Morais, R. A., Siqueira, A. C., Hanazaki, N., Floeter, S. R., & Bender, M. G. (2018). Shifting baselines among traditional fishers in São Tomé and Príncipe islands, Gulf of Guinea. *Ocean & Coastal Management*, 154, 133-142.
- Metcalfe, K., White, L., Lee, M. E., Fay, J. M., Abitsi, G., Parnell, R. J., ... & Godley, B. J. (2022). Fulfilling global marine commitments; lessons learned from Gabon. *Conservation Letters*, 15(3), e12872.
- Midinoudéwa, H. E. C., Sohoun, Z., Tulashie, S. K., & Fiogbé, E. D. (2020). Demographic and Exploitation Parameters of the Blue Shark, *Prionace glauca* in the Gulf of Guinea (Togo-Benin-Nigeria).
- Moore, A. B., Séret, B., & Armstrong, R. (2019). Risks to biodiversity and coastal livelihoods from artisanal elasmobranch fisheries in a Least Developed Country: The Gambia (West Africa). *Biodiversity and Conservation*, 28, 1431-1450.
- N'Gouan, K. C., Konan, K. J., & Edia, O. E. (2021). Diet of the Silky Shark *Carcharhinus falciformis* (Müller & Henle, 1839) in Waters off Côte d'Ivoire (West Africa). *Annual Research & Review in Biology*, 59-69.
- Pacoureau, N., Rigby, C. L., Kyne, P. M., Sherley, R. B., Winker, H., Carlson, J. K., ... & Dulvy, N. K. (2021). Half a century of global decline in oceanic sharks and rays. *Nature*, 589(7843), 567-571.
- Seidu, I., Brobbey, L. K., Danquah, E., Oppong, S. K., van Beuningen, D., & Dulvy, N. K. (2022a). Local Ecological Knowledge, Catch Characteristics, and Evidence of Elasmobranch Depletions in Western Ghana Artisanal Fisheries. *Human Ecology*, 1-16.
- Seidu, I., van Beuningen, D., Brobbey, L. K., Danquah, E., Oppong, S. K., & Séret, B. (2022b). Species composition, seasonality and biological characteristics of Western Ghana's elasmobranch fishery. *Regional Studies in Marine Science*, 52, 102338.
- Sherman, C. S., Simpfendorfer, C. A., Pacoureau, N., Matsushiba, J. H., Yan, H. F., Walls, R. H., & Dulvy, N. K. (2023). Half a century of rising extinction risk of coral reef sharks and rays. *Nature Communications*, 14(1), 15.